

LES ASSOCIATIONS AMIES DES LOCATAIRES

Notre quartier,
notre logement, notre immeuble,

Ça compte pour nous !

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de chacun.
C'est d'abord se respecter les uns les autres.

Les associations de locataires sont là pour vous aider alors
n'hésitez pas à venir nous en parler !



Votre gardien ou votre agence FSM
est à votre écoute sur chacun des sites.



Soyez attentif à vos voisins

- > Veillez sur les personnes les plus fragiles.
- > Saluez votre voisin : un sourire, un bonjour, ça fait du bien à tout le monde.
- > Entraidez-vous : cela procure tellement de satisfactions !
- > Montrez l'exemple du respect et de la politesse aux enfants.

C'est bien pour tous !

VOS ASSOCIATIONS AMIES DES LOCATAIRES

ADLFSM

Xavier LUCIANI
01 64 52 41 90 ou 06 76 64 94 98
6, rue Paul Valéry
77000 Melun

Amicale CNL du Lys

Ginette CHAUSSE
01 74 82 49 17 ou 06 78 52 11 03
40, place Gaston Messence
77190 Dammarie-lès-Lys

Association des locataires des rues Eugène Delacroix, Maurice Utrillo et Jacques-Louis David :

Jean-Marie DUIZIDOU
01 64 52 81 67 ou 06 72 25 19 57
151, rue Eugène Delacroix
77350 Le Mée-sur-Seine

Bruit



Cohabitation



Crédit photos : Fotolia.com - Ne pas jeter sur la voie publique.

COMMENT mieux vivre ENSEMBLE

AVEC LES ASSOCIATIONS AMIES DES LOCATAIRES

RÉDUIRE LE bruit...

→ **Votre responsabilité**

Modérez le son des TV, radio, chaîne Hi-Fi...

ATTENTION !

- > aux **claquements** de portes,
- > aux **claquements** de talons,
- > aux **aboiments** incessants du chien.

Ne laissez pas courir les enfants dans les parties communes et les appartements.

Vous recevez des amis, vous déménagez ?

Prévenez gentiment vos voisins, ils seront plus indulgents.



Votre bailleur FSM s'engage à :

- être à votre écoute : votre gardien et/ou votre agence sur chacun des sites
- faire respecter le règlement intérieur
- rappeler régulièrement les règles de sécurité

Le saviez-vous ?

Tout bruit excessif est interdit

et peut être sanctionné même

avant 22 heures.



RESPECTER LES parties communes...

→ **Votre responsabilité**

Ne rien jeter par les fenêtres, utilisez les conteneurs à ordures.
Faites appel à votre bon sens !



Enfin quand c'est possible,
le tri sélectif, c'est bien.

Pensez-y !

Rangez les vélos et poussettes dans les locaux prévus à cet effet. **ATTENTION : Les engins à moteur ne sont pas autorisés.**

Votre toutou aimera mieux faire **ses besoins dehors** plutôt que dans l'ascenseur.

Ne jouez pas avec ou dans les ascenseurs, leur bon fonctionnement garantit votre sécurité et votre porte-monnaie.



Votre bailleur FSM s'engage à :

- être à votre écoute : votre gardien et/ou votre agence sur chacun des sites
- débarrasser les couloirs, halls et paliers des encombrants
- contrôler la propreté des parties communes des immeubles
- réparer rapidement ce qui est cassé, dégradé dans les parties communes

GARER SA voiture...

→ **Votre responsabilité**

Sur les **parkings prévus à cet effet**, c'est mieux !

Respectez les chemins d'accès réservés aux piétons et aux véhicules de secours.



Vidanger votre voiture dans le garage, c'est polluant et pas écolo !

Le saviez-vous ?

Se garer sur une place réservée handicapés, c'est **135 €** et ce n'est pas citoyen !



Votre bailleur FSM s'engage à :

- être à votre écoute : votre gardien et/ou votre agence FSM sur chacun des sites
- faire respecter le règlement intérieur
- rappeler régulièrement les règles de sécurité